

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 20 décembre 2021, à 19 h 44 par vidéoconférence, conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur. Les membres du conseil ont unanimement signé une renonciation à l'avis de convocation, acceptent unanimement l'ajout du point 16. Hommage à monsieur Martin Tremblay – Pompier du service de sécurité incendie de Boischatel / l'Ange-Gardien et acceptent que la séance convoquée pour 20 h 30 commence plus tôt, en considération qu'elle se tienne par vidéoconférence qui sera enregistrée et rendue disponible à la population.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2021-566 **Dépôt du procès-verbal de correction**
Séance générale du 8 juillet 2019
Résolution 2019-290

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 2019-290.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2021-42 **Règlement 534-87 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de**
fixer la vitesse maximale à 30 km/h sur la rue de la Rivière

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-87 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de fixer la vitesse maximale à 30 km/h sur la rue de la Rivière.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-43 Règlement 939 décrétant des travaux de reconstruction d'une portion du boulevard René-Gaultier entre les rues de l'Aqueduc et Saint-Eugène et décrétant à cette fin une dépense de 1 110 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 939 décrétant des travaux de reconstruction d'une portion du boulevard René-Gaultier entre les rues de l'Aqueduc et Saint-Eugène et décrétant à cette fin une dépense de 1 110 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-44 Règlement 940 décrétant le remplacement d'équipement mécanique à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 2 650 000 \$ et un emprunt de 2 150 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 940 décrétant le remplacement d'équipement mécanique à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 2 650 000 \$ et un emprunt de 2 150 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-45 Règlement 941 décrétant des travaux de remplacement du système de filtration au complexe aquatique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 570 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 941 décrétant le remplacement du système de filtration au complexe aquatique et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 570 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2021-46 Règlement 943 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 454 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 943 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 454 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2021-567 Adoption – Règlement 534-86 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d’ajouter une interdiction de stationnement sur 5 mètres sur le boulevard de la Marine et abaisser la vitesse permise sur le chemin du Petit-Bois et une portion du chemin de l’Énergie à 50 km/h

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-86 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d’ajouter une interdiction de stationnement sur 5 mètres sur le boulevard de la Marine et abaisser la vitesse permise sur le chemin du Petit-Bois et une portion du chemin de l’Énergie à 50 km/h.

ADOPTÉE.

2021-568 Adoption – Règlement 942 décrétant des travaux de construction d’une caserne ainsi que son aménagement et les équipements pour l’opérer et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$ pour en acquitter les coûts

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 942 décrétant des travaux de construction d’une caserne ainsi que son aménagement et les équipements pour l’opérer et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$ pour en acquitter les coûts.

ADOPTÉE.

2021-569 Adoption – Règlement 945 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts FIME pour l’année financière 2022

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 945 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts FIME pour l’année financière 2022.

ADOPTÉE.

2021-570 **Adoption – Règlement 946 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 946 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2022.

ADOPTÉE.

2021-571 **Adoption – Règlement 948 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Règlement 948 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2022.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2021-572 **Adjudication contrats d'assurances de dommages
Assurances bien, bris des machines et délits
Assurances automobiles
Terme 2021-2022**

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc., dans un rapport intitulé « Rapport d'analyse – Appel d'offres assurances de dommages – Terme 2021-2026 », présenté aux représentants du Regroupement Varennes Sainte-Julie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022 aux différents assureurs suivants, via les courtiers d'assurances mentionnés :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	La Capitale	La Capitale
Bris des équipements	La Capitale	La Capitale
Délits	La Capitale	La Capitale
Automobile	Échelon	BFL Canada & Associés

De retenir l'offre de la firme *La Capitale* pour une prime de 83 998 \$, incluant la taxe, au nom de la Ville de Varennes, pour les assurances biens, bris des équipements et délits, pour le terme 2021-2022;

De retenir l'offre de la firme *BFL Canada* pour une prime de 42 539 \$, incluant la taxe et le frais de courtage, au nom de la Ville de Varennes, pour l'assurance automobile des propriétaires, pour le terme 2021-2022;

De verser la somme de 22 203 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie collectif en assurance des biens pour le même terme;

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-573

**Programme d'aide à la voirie locale
Volet projets particuliers d'amélioration
Demande d'aide financière – Exercice financier 2021-2022**

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Gaétan Maril
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu par à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les dépenses, d'un montant de 370 964,00 \$ taxes incluses, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE.

2021-574

Budget 2022
Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
Publication du document explicatif dans le journal *La Relève*

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le budget ou le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif est distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le document explicatif (résumé) du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 soit publié dans le journal *La Relève*, édition du 21 décembre 2021, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2021-575

Embauche — Service de travaux publics — Chef de section — flotte de véhicules

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

APPUYÉ par

ET résolu

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Patrick Girouard au poste de chef de section – flotte de véhicules du Service des travaux publics, poste cadre à temps complet.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

2021-576

Hommage à monsieur Martin Tremblay – Pompier du service de sécurité incendie de Boischatel / l'Ange-Gardien

CONSIDÉRANT le drame vécu cette fin de semaine dans la municipalité de Boischatel;

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Tremblay, pompier pour le Service de sécurité incendie Boischatel / l'Ange-Gardien, y a perdu la vie en combattant un incendie résidentiel;

CONSIDÉRANT que cet événement est un malheureux rappel des risques associés à la profession de pompier et du courage démontré par ceux-ci lors de l'exercice de leur fonction;

EN CONSÉQUENCE, il serait proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE transmettre, au nom du Service de sécurité incendie, du Conseil et de l'ensemble de la Ville de Varennes nous plus sincères condoléances à la famille de M. Tremblay et à tous ses collègues du Service de sécurité incendie Boischatel / l'Ange-Gardien.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 55.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA